



HAL
open science

Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles en Europe

Annick Kieffer, Marco Oberti, Edmond Préteceille

► **To cite this version:**

Annick Kieffer, Marco Oberti, Edmond Préteceille. Enjeux et usages des catégories socioprofessionnelles en Europe. *Sociétés contemporaines*, 2002, 45/46, pp.5 - 14. 10.3917/soco.045.0005 . hal-03462371

HAL Id: hal-03462371

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03462371>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

◆ ◆ ◆ ANNICK KIEFFER, MARCO OBERTI
EDMOND PRETECEILLE ◆ ◆ ◆

ENJEUX ET USAGES DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES EN EUROPE

Les catégories socioprofessionnelles sont devenues en France, au fil des décennies, des catégories quasi naturelles de représentation de la structure de notre société. C'est vrai pour les chercheurs en sciences sociales, qui les utilisent continuellement dès qu'ils travaillent sur des observations empiriques, qu'il s'agisse de l'analyse secondaire des données de l'INSEE ou d'enquêtes quantitatives ou qualitatives qu'ils conduisent eux-mêmes. Mais beaucoup plus largement, nous les trouvons régulièrement utilisées, au moins sous leur forme la plus agrégée, dans la presse, dans la publication des enquêtes d'opinion, dans les questionnaires des enquêtes de consommation, dans les formulaires administratifs ou commerciaux les plus divers, emprunt immobilier, achat d'une voiture, etc.

Non qu'elles ne soient critiquées, contestées, et pas d'aujourd'hui, dans les sciences sociales comme dans les débats de société, mais la critique même se fait sur ce fond commun de représentations. Observons par exemple la campagne récente des élections présidentielles. Engagée par les principales forces politiques sur la remise en cause des divisions sociales traditionnelles et la vision plus « moderne », explicite ou implicite, d'une vaste classe moyenne absorbant la plus large part de l'électorat, le retour du refoulé social s'y est traduit par la « redécouverte » des groupes sociaux désignés par les catégories socioprofessionnelles. Citons par exemple le sous-titre en première page du *Monde* du 2 juin : « Ouvriers, employés, ils représentent la moitié de la population active. Les partis politiques les avaient perdus de vue » ; et le dossier que ce journal publie dans le même numéro pour développer cette analyse fait largement appel aux catégories socioprofessionnelles.

Par contre, dès que les chercheurs s'intéressent à la comparaison avec d'autres sociétés, ils découvrent à quel point ces catégories familiaires ne le sont pas ailleurs, les catégories descriptives du social employées par nos collègues dans la plupart des pays étant bien différentes¹, et souvent variables dans un même pays, chaque chercheur élaborant sa propre nomenclature en fonction des ses objectifs théoriques, faute d'une représentation partagée, comme M. Oberti le montre dans ce dossier dans le cas de l'Italie. C'est d'ailleurs aussi à travers l'analyse des différences natio-

1. Un des premiers articles sur ce sujet est sans doute celui de Duriez, B. *et al.* (1991).

Sociétés Contemporaines (2002) n° 45-46 (p. 5-15)

nales ou régionales que des particularités ont pu être repérées et prises en compte autrement dans l'analyse de la structure sociale de chacun des pays. Les catégories utilisées ne sont jamais identiques et renvoient à des différences d'histoire politique et institutionnelle. Les conflits sociaux et les acteurs engagés n'ont pas eu partout le même poids et les mêmes effets. Les travaux sur l'histoire de la construction historique des catégories socioprofessionnelles en France, particulièrement ceux d'A. Desrosières et L. Thévenot (1988), ont montré que ces catégories sont le résultat historiquement spécifique d'un processus de construction théorique (et technique) par les statisticiens, en dialogue avec les chercheurs, imbriqué dans un processus de négociation et de codification des identités professionnelles engageant les syndicats patronaux, les syndicats ouvriers et l'État. Chaque pays ayant son histoire statistique et sociologique mais surtout son histoire propre d'institutionnalisation des relations salariales, il n'est pas surprenant que les nomenclatures nationales soient différentes – bien plus que les méthodes statistiques.

Mais il est surprenant qu'elles soient si différentes aujourd'hui, alors que depuis une vingtaine d'années au moins, la mondialisation de l'économie, la diffusion internationale des technologies, des modèles productifs et des formes d'organisation du travail ont plutôt renforcé les hypothèses de convergence des systèmes sociaux nationaux, au moins pour les pays capitalistes développés. Pour les chercheurs en sciences sociales, cette évolution renforce considérablement l'intérêt pour les travaux comparatifs entre pays. Et c'est d'autant plus net pour les pays de l'Union Européenne que les politiques de recherche de ces pays mais aussi la politique de recherche de la Commission Européenne en font une priorité clairement affichée, voire un critère d'excellence.

Si cette européanisation de la recherche rend plus aigu le besoin pour les chercheurs de disposer de catégories permettant la comparaison des structures sociales des différents pays, la construction européenne elle-même semble aujourd'hui pousser à l'élaboration d'une représentation commune, si l'on en juge par la décision de la Commission Européenne de produire une nomenclature au niveau de la Communauté. Cette décision, intervenue dans la même période qu'une rénovation mineure de la nomenclature des PCS en France, et que l'adoption d'une nouvelle nomenclature en Grande-Bretagne, a élargi le débat au-delà des seuls chercheurs concernés par les travaux comparatifs, et engagé un processus qui soulève pour eux de multiples interrogations sur la définition même, les enjeux et les effets de cette future nomenclature socioprofessionnelle européenne².

Rappelons d'abord les travaux déjà engagés à la suite de cette décision.

En 1993, la Commission Européenne a chargé l'office statistique de l'Union Européenne, Eurostat, de mettre au point les indicateurs statistiques sociaux nécessaires à la mise en œuvre de la politique sociale communautaire. Cette décision a ouvert un vaste chantier d'harmonisation des statistiques sociales qui avaient été construites dans les conditions historiques et institutionnelles propres à chacun des pays membres.

2. C'est cette situation qui est à l'origine de l'initiative du LASMAS-Institut du Longitudinal de tenir à l'IRESO, les 6 et 7 décembre 1999, une conférence sur « Les nomenclatures socioprofessionnelles : pertinence et comparabilité » (LASMAS, 1999), dont les débats sont à l'origine du présent dossier de *Sociétés Contemporaines*. Cette conférence a été organisée par Annick Kieffer, qui est également la principale organisatrice de ce dossier.

cation⁶. A l'exception de la nomenclature britannique qui a été introduite au début du siècle (au moment de la promulgation des lois sociales et des débats sur la santé publique, cf. Szreter, 1996) puis de la nomenclature française instituée en 1954 sous l'impulsion de Jean Porte, ces classifications sont apparues assez récemment, dans les années 1970 en Autriche, en Espagne et en Suède et dans les années 1990 dans les autres pays.

Les modes de construction et les critères retenus diffèrent d'un pays à l'autre. En Espagne par exemple, les individus sont classés en groupes homogènes selon un certain nombre de caractéristiques sociales, économiques et culturelles (Duriez *et al.*, 1991) ; en Autriche une première nomenclature classe les actifs selon le système d'assurance sociale et introduit un ordre hiérarchique selon la position dans l'emploi, et une seconde classe les individus des ménages selon le régime de l'assurance sociale et le niveau d'éducation du chef de ménage (un homme).

Trois pays ont adopté depuis peu la nomenclature élaborée par J. H. Goldthorpe, R. Erikson et L. Portocarrero⁷ : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède. Il n'est donc pas anodin que la seconde partie de la mission d'Eurostat, qui correspond à la phase de proposition d'une nomenclature, ait été confiée à une équipe britannique : D. Rose et D. Pevalin de l'Université d'Essex, J. Martin de l'Office for National Statistics (ONS) et P. Elias de l'Université de Warwick. Tous ont participé directement à la conception de la nouvelle nomenclature britannique. En outre, P. Elias avait été chargé par Eurostat de la version européenne de la classification CITP des professions (CITP88-Com). Cette équipe s'est assurée la collaboration d'experts, issus de la recherche universitaire (dont certains avaient participé directement à la transposition de nomenclatures nationales dans le *class schema* de Goldthorpe-Erikson-Portocarrero) et de représentants de l'Insee. Il est donc maintenant probable que la future nomenclature européenne ressemblera fortement à ce *class schema*.

Cette mise en place prochaine d'une nomenclature européenne commune et officielle de catégorisation socio-économique soulève une série de problèmes qui sont débattus dans ce dossier, et qui ont trait à ses raisons et aux effets politiques et sociaux qu'on peut en attendre, d'une part, aux conséquences pour les institutions statistiques et les chercheurs, d'autre part. A première vue, on pourrait penser que cette décision est une étape normale de la construction de représentations communes de la société européenne, accompagnement nécessaire de la construction de cette société elle-même.

Les premières catégorisations sociales ont été étroitement liées à l'activité administrative de l'État (cf. notamment A. Desrosières, 1993 ; C. Topalov, 1999 ou A. Pfeuffer et F. Schultheis dans ce dossier). L'activité législative de l'État contribue, autant que les évolutions techniques et organisationnelles du travail, à modeler les contours des catégories professionnelles dans la mesure où elle définit, réglemente et régule l'activité des hommes au travail (horaires, mode de rémunération,

6. Six pays de l'Union ont adopté une nomenclature unique (la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce les Pays-Bas, la Suède), trois en utilisent plusieurs (Irlande, Grande-Bretagne, Autriche) et trois autres (l'Allemagne, l'Italie et le Luxembourg) n'en ont aucune officiellement.

7. Erikson et Goldthorpe, 1992.

fluides et flexibles circulant sur le marché, et non des catégories socio-économiques où pointe l'idée de classes sociales...

Les conséquences de cette décision pour les instituts de statistique et pour les chercheurs sont *a priori* considérables. Les rapports entre les offices statistiques nationaux et européen illustrent bien les tensions liées à la construction d'un nouvel espace politique et symbolique où la définition du rôle et des prérogatives de l'instance communautaire et de ses rapports avec les instances étatiques nationales n'est pas encore stabilisé. Eurostat n'a actuellement qu'une fonction avant tout technique, comme c'est le cas en Allemagne par exemple. L'Office fédéral de la statistique (Statistisches Bundesamt, StBa) assume la coordination de la production statistique, veille à l'unification des concepts et des méthodes pour toutes les enquêtes nationales, rassemble les informations afin de procurer au gouvernement fédéral, aux administrations et à la société les agrégats, les indices et les comptes nationaux prévus dans le cadre de la loi et au niveau européen. Il n'effectue pas d'analyse. La collecte et la production des données relève de la responsabilité des offices statistiques des Länder (principe de la décentralisation régionale). *A contrario*, l'organisation de l'Insee reflète l'organisation centralisée de l'État français : il assure, avec ses directions régionales, toute la chaîne de la production statistique jusqu'à l'analyse des résultats.

Mais l'originalité d'Eurostat est son caractère supranational. Les instituts statistiques des pays de la Communauté gardent le mode d'organisation issu de leur histoire et leur production autonome, tout en devant se plier à l'uniformisation des méthodes, des concepts et des nomenclatures, à la mise en conformité du calendrier et à la production d'indicateurs spécifiques, toutes choses qui contribuent en retour à remodeler les productions statistiques nationales, sans mettre en cause leur organisation singulière. Selon l'existence ou non d'une classification socioprofessionnelle et selon les principes qui fondent son organisation, les nomenclatures nationales seront affectées différemment par l'adoption d'une nomenclature unique, l'enjeu allant bien au-delà de la simple insertion de questions nouvelles dans les Recensements de la Population ou dans le dispositif des enquêtes Force de Travail européennes⁸. Ainsi le StBa devrait adopter une nomenclature sociologique qu'il avait toujours refusé de considérer comme entrant dans son champ de compétences. La France devrait se trouver devant un choix difficile, optant soit pour l'abandon de la PCS, soit pour un mode de transposition (une table de passage) dont on voit bien qu'elle ne peut être entièrement satisfaisante.

L'adoption par la statistique publique d'une classification professionnelle fortement imprégnée par des choix théoriques issus de la sociologie dépend, comme le montrent bien A. Pfeuffer et F. Schultheis pour l'Allemagne, H. Faucheux et G. Neyret pour la France, de la relation instaurée historiquement entre deux mondes, celui de la statistique publique et celui de la recherche académique.

En Allemagne ces deux mondes sont étanches. Le premier dépend de l'administration de l'État et est étroitement défini et contrôlé par la loi, le second jouit d'une autonomie reconnue. Ce pays n'a produit aucune nomenclature socioprofessionnelle.

8. Font partie par exemple de ce dispositif, l'Enquête Emploi pour la France, la Labour Force Survey pour la Grande Bretagne, le Mikrozensus pour l'Allemagne.

Sa force réside également sans doute dans son usage dans des études quantitatives, permettant d'établir des comparaisons directes de mesures (par exemple de l'évolution des inégalités sociales d'éducation) dans le temps et entre les pays. De tels travaux nécessitent l'élaboration d'instruments identiques qui subsument les formes singulières et permettent de rendre compte des formes communes, présentes dans chacun des pays retenus dans l'étude. Cette équipe est quasiment seule sur ce terrain.

La position de fait relativiste des nomenclatures pragmatiques – au moins au niveau des procédures – ne se prête pas aux travaux qui mobilisent des données issues d'un grand nombre de pays. Elles sont vouées à un destin national. La nomenclature EGP déclare réussir là où les nomenclatures nationales échouent, parce qu'elle découle d'une théorie sociologique, qu'elle est détachée d'un contexte particulier et fonctionne selon des critères raisonnés, déterminés *a priori*. Elle fournit un langage commun ; pour qu'il ne soit pas un volapük commode, il reste à dévoiler ce qu'il recouvre, c'est-à-dire à retrouver les formes juridiques, institutionnelles et sociales qui donnent sens aux mots communs et permettent d'interpréter les divergences.

Si les éléments indiqués précédemment montrent les effets bénéfiques envisageables d'une classification européenne harmonisée, il ne faut pas pour autant négliger d'autres conséquences possibles pour l'analyse sociologique. L'exemple de la France montre que des analyses fines de la structure sociale ont été possibles précisément parce qu'existaient des catégories (nationales) dont le contenu théorique, social et politique était étroitement imbriqué dans la complexité du corps social. Les analyses de P. Bourdieu sur les pratiques de distinction et le capital culturel et social ont révélé des dimensions fortement structurantes de la société française qu'il aurait sans doute été beaucoup plus difficile de révéler à ce niveau de précision avec une nomenclature européenne davantage « désincarnée » des logiques nationales. Dans la mesure où l'analyse des pratiques et des représentations des catégories sociales est directement liée à des contextes institutionnels et culturels (au sens le plus large du terme) dont les échelles varient en fonction des pays et dont le niveau européen écrase la complexité, le risque est grand de voir se développer des analyses qui, à vouloir à tout prix comparer ces dimensions culturelles dans les différentes sociétés européennes avec des instruments grossiers, finiront par perdre également en raffinement d'analyse pour leur propre société. L'arbitrage sera loin d'être évident entre l'avantage procuré par une classification harmonisée pour avancer dans les mesures d'inégalités standard et les corrélations mettant en relation les CS avec d'autres indicateurs classiques, et la perte induite par la construction au niveau européen de ces catégories pour la compréhension fine des mécanismes sociaux.

Cela nous amène à poser la question des échelles pertinentes pour l'analyse sociologique de la structure sociale et donc des rapports entre les groupes sociaux. Nombreux sont les sociologues diagnostiquant une décomposition des sociétés nationales par le haut. Que l'on parle de globalisation, de mondialisation, ou d'internationalisation de l'économie, de la culture, voire de la régulation politique, il s'agit le plus souvent d'insister sur la dilution dans un cadre supra-national de sociétés autrefois ancrées dans un État, un territoire et une culture nationaux. Que la société soit caractérisée comme post-moderne, post-capitaliste, globale ou globalisée, le paradigme sous-jacent est bien celui de l'émergence d'une société de moins en moins différenciée selon le cadre national. Dans ce cas, au moins pour le niveau

ANNICK KIEFFER, MARCO OBERTI, EDMOND PRÉTECEILLE ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

mais rien ne dit qu'elles convergeront avec des catégories de représentation définies *a priori* et imposées « d'en haut » par les institutions statistiques.

Annick KIEFFER,
Lasmus-IDL, Iresco PARIS

Marco OBERTI,
OSC, PARIS

Edmond PRETECEILLE,
CSU, Iresco PARIS

